

-----  
Arrondissement de Sarcelles  
SN

**Décision du Maire n°D-444-2024**

**Objet : Contrat d'hébergement et de maintenance logiciel PELEHAS**

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI- TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-447-2024 du 12 décembre 2024 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDERANT la volonté de la ville de missionner un prestataire pour l'hébergement et la maintenance du logiciel PELEHAS qui permet la gestion des différentes phases de traitement des demandes de logements,

CONSIDERANT la proposition la société Agence Française Informatique (AFI), dont le siège social est situé 35 rue de la Maison Rouge – 77185 LOGNES,

**DECIDE**

**Article 1** – Il sera conclu un contrat de prestation de services avec la société Agence Française Informatique (AFI) ayant pour objet l'hébergement et la maintenance du logiciel PELEHAS.

**Article 2** – La dépense annuelle engendrée, d'un montant de 1056,39 € HT soit 1 267,67 € TTC sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Ce montant est révisable annuellement (tous les 1<sup>er</sup> janvier).

**Article 3** – Le présent contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an. Ensuite il sera reconduit tacitement pour un an pour une durée globale ne pouvant excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

**Article 4** – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le **30 DEC 2024**



Madame la Maire,  
Djida DJALLALI-TECHTACH  
Et par délégation, l'Adjointe déléguée  
Laetitia KILINC